

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-les-Rairies

Séance du 21/11/2016

L'an 2016 et le 21 Novembre à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METIVIER Lucien

Absent(s) : M. METAIRIE Maxime

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONNIER Anne à M. CHASSOULIER Gérard

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 14/11/2016

Date d'affichage : 29/11/2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 29/11/2016

Et publication ou notification

Du : 29/11/2016

Secrétaire de séance : Mme TSIEN Sylvie

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout de deux questions notées en VIII et en IX.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I- Démission d'un membre du conseil municipal et nomination d'un nouveau membre du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

II- SIEMML - Projet d'achat d'électricité

III- Demande de Fonds de concours à la Communauté de Communes "Les Portes de l'Anjou" 2015-2016

IV- Renouvellement du contrat Enfance - convention avec la MSA

V- Nomination d'un délégué au sein de la future Communauté de Communes "Anjou Loire et Sarthe" (ALS)

VI- Modification du programme Accessibilité

VII- Compte rendu de la commission voirie programme 2017

VIII- Participation aux frais scolaires SIVM HUILLÉ-LÉZIGNÉ année 2015-2016

IX- Indemnités du Maire suivant la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016

X- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 10/10/2016

I-Démission d'un membre du conseil municipal et nomination d'un nouveau membre du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La démission de Madame Andrée VERNEAU en date du 20/10/2016 pour raisons personnelles du Conseil Municipal entraîne également sa démission au sein du CCAS.

Madame Caroline GIRARD propose sa candidature.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

- Madame Caroline GIRARD est élue membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

II- SIEMML - Projet d'achat d'électricité

Cette question est reportée à une prochaine réunion dans l'attente de plus de renseignements.

III- Demande de Fonds de concours à la Communauté de Communes "Les Portes de l'Anjou" 2015-2016

INVESTISSEMENT

Travaux à réaliser	Estimation des travaux HT	Fonds de concours	A la Charge de la commune
Aménagement du local technique	11 056 €	5 528,00 €	5 528,00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Décide de demander les fonds de concours 2015-2016 à la Communauté de Communes "Les Portes de l'Anjou" à hauteur **de 50 %** pour le programme de l'**OPÉRATION INVESTISSEMENT 2015-2016-4** d'un montant de **11056 € HT, soit :**

Fonds de concours : **5 528,00 € HT,**

A la charge de la commune : **5 528,00 € HT**

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant la convention avec la Communauté de Communes "Les Portes de l'Anjou".

FONCTIONNEMENT

Travaux à réaliser	Estimation des travaux TTC	Fonds de concours	A la Charge de la commune
Travaux de voirie	18 019,10 €	9 009,55 €	9 009,55 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- De demander les fonds de concours 2015-2016 à la Communauté de Communes "Les Portes de l'Anjou" à hauteur de **50 %** pour le programme de **Fonctionnement 2015-2016-2** d'un montant de **18 019,10 € TTC, soit :**

Fonds de concours : **9 009,55 € TTC,**

A la charge de la commune : **9 009,55 € TTC**

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant la convention avec la Communauté de Communes "Les Portes de l'Anjou".

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Renouvellement du contrat Enfance - convention avec la MSA

Le Conseil Municipal,

Vu la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes les Portes de l'Anjou,

Vu le dispositif Contrat Enfance Jeunesse mis en place par la MSA de Maine et Loire,

Vu la nécessité de renouveler ce contrat pour la période comprise entre le 01/01/2016 et le 31/12/19,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la MSA de Maine et Loire ainsi que les avenants qui s'y réfèrent.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

V- Nomination d'un délégué au sein de la future Communauté de Communes "Anjou Loire et Sarthe" (ALS)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- Nomme Monsieur Gérard CHASSOULIER, délégué au sein de la future Communauté de Communes "Anjou Loire et Sarthe" (ALS) à partir du 01/01/2017.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

VI- Modification du programme Accessibilité

Suite aux différents échanges avec La Direction Départementale Des Territoires, il a été décidé de considérer la demande d'autorisation n° 209 16 A 0001 et le rapport de CCDSA n°16-583 comme "sans suite".

L'accès de la mairie par un élévateur est abandonné, la solution retenue est de recevoir les personnes à mobilité réduite dans la salle du conseil pour un moindre coût.

Monsieur Le Maire propose de faire une nouvelle demande voir ci-dessous:

PROGRAMME 2017	ESTIMATION HT
Mise en conformité de l'éclairage au-dessus de la banque d'accueil (200 lux minimum)	
Fléchage accès handicapé + interphone auprès du portail	
Wifi/internet salle du conseil municipal	
<u>salle du conseil</u> - Mise en place d'une rampe en béton avec une pente <5% sur 3.20 m de long + palier avec devers < 3% - Mise au norme de l'escalier accès salle du conseil - Modification de la porte accès salle du conseil	6 950.00 €
<u>Sanitaire bibliothèque</u> - Dépose de la fontaine + déplacement de la cuvette enfant et du radiateur + création d'un sanitaire PMR	3 450.00 €
<u>Salle des fêtes</u> - Mise en place d'une rampe avec 10% de pente de moins de 2 m de longueur - Changement de la porte d'entrée avec un vantail de 90 cm - création d'un WC mixte accessible depuis la circulation commune intérieure - Mise au norme du sanitaire accessible - Complément de l'éclairage extérieur de 20 lux minimum	8 750.00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le nouveau programme d'accessibilité ci-dessus pour l'année 2017.

- Charge Monsieur Le maire de faire une nouvelle demande de travaux auprès de la Direction départementale des Territoires d'Angers.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VII- Compte rendu de la commission voirie programme 2017

Monsieur Lucien METIVIER, Adjoint au maire présente au conseil municipal quelques projets pour 2017, notamment l'aménagement de la Place Charles De Gaulle et l'extension du parking du restaurant O DÉFI.

VIII- Participation aux frais scolaires SIVM HUILLÉ-LÉZIGNÉ année 2015-2016

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, Décide de participer à hauteur de :

Article	Dépenses	Demande Année 2015	Demande Année 2016	Décision du Conseil Municipal Budget 2016
6558	Autres contributions obligatoires			
	SIVM HUILLÉ-LÉZIGNÉ Ecole Huillé-Lézigné	596,39 € (557,89 + 38,50)	604,58 € (566,08 + 38,50)	604,58 € (566,08 + 38,50)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

IX- Indemnités du Maire suivant la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016

La loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 permet aux conseils municipaux de toutes les communes (et non plus seulement des communes de 1 000 habitants et plus) de fixer une indemnité de fonction inférieure au barème (art. L2123-23 du CGCT).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre le même pourcentage décidé lors de la séance du 28/04/2014.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide :

- l'indemnité du Maire, Monsieur Gérard CHASSOULIER est, à compter du 01/12/2016, calculée par référence au barème fixé par l'article L 21 23-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune : 650,13 x 61,176 % soit 397,72 €/mois

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

X- Questions diverses :

Prochaine réunion de conseil le 12 décembre 2016 à 20h30
Les vœux du maire seront le vendredi 20 janvier 2017

Sans autre question, la séance est levée à 23h00.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU :

Madame Sylvie TSIEN :

M. Daniel BENESTEAU :

Mme Caroline GIRARD :

M. Maxime METAIRIE : Absent

Mme Anne MONNIER :
(Procuration à M. CHASSOULIER)

M. Lucien METIVIER :

M. Jacques LAURENT :

Mme Evelyne CHAMPION :